

Mais quand il en eût été autrement, la seule idée de crime d'Etat devoit faire craindre à ce Ministre de se flétrir lui-même, en prenant la défense de celui qu'on jugeoit coupable.

Enfin, la pièce porte si peu les caractères d'une production qui auroit pour Auteur un Ministre public, que l'on souhaite pour l'honneur de Mr. Gnydickens, de pouvoir croire qu'elle lui a été attribuée gratuitement : Mais supposé qu'un sentiment aussi charitable ne lui fût pas dû, on sait que Sa Maj. le Roi d'Angleterre est le seul Juge de ses démarches, & le Roi a trouvé bon de s'en rapporter à l'équité de Sa Maj. Britannique. En attendant, afin que les Ministres étrangers ne soient pas induits en erreur par d'aussi faux exposés, Sa Maj. a bien voulu ordonner, qu'on leur fit part de ceste Notte, en y joignant un simple récit du fait qui les mettra à portée de juger avec connoissance de cause, quels ont été ses ménagemens & sa délicatesse dans un cas qui auroit pû intéresser les prérogatives de leur état.

Ensuite vient l'exposé du fait allégué dans cette Notte. Quoique simple, il est trop étendu pour être ici interé. Nous avons marqué le gros de l'affaire en son tems, & cela doit suffire. Reste à voir si les deux Cours de *Stockholm* & de *Londres*, en viendront pour cela à quelque démarche ultérieure. En attendant, Mr. Gnydickens, ayant adressé au Roi, un Mémoire en forme de Lettre pour continuer à demander satisfaction tant sur ce qu'il avoit déjà exposé concernant les Gardes de nuit, que ce qui regardoit le Négociant Springer, le contenu de cette Lettre a déterminé S. M. a faire présenter à la Cour Britannique, par son Ministre à *Londres*, un Mémoire où elle demande entre-autres, que
Mr.